RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00384
Numéro SIREN : 809 841 166
Nom ou dénomination : ABC Auto 38

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000070

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 04/01/2017

1283960

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/000070**
n°de gestion : **2015B00384**
n°SIREN : **809 841 166 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 04/01/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABC Auto 38 - Société par actions simplifiée
28 rue Diderot 38400 Saint-martin-d'heres -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1283960

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise ABC AUTO 38 — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 28 RUE DIDEROT 38400 SAINT MARTIN D HERES

SIREN 809841166

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 0

Exercice N clos le 31/12/2015

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles * 028			030	
	Immobilisations financières * (1) 040			042	
	Total I (5) 044			048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050			052	
	STOCKS Marchandises * 060			062	
	Avances et acomptes versés sur commandes 064			066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * 068		070	
		Autres* (3) 072		074	
	Valeurs mobilières de placement 080			082	
	Disponibilités 084		2 498	086	2 498
	Charges constatées d'avance* 092			094	
	Total II 096		2 498	098	2 498
	Total général (I + II) 110		2 498	112	2 498

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	968
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 468
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	859
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	171
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1 030
	Total général (I + II + III)	180	2 498

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
- 3 JAN. 2017
Sous le N° 10

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise ABC AUTO 38 — Néant []*

Exercice N clos le 31/12/2015

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210	1 600
	Production vendue : biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209 / 215 / 217	214 / 218	15 099
	Production vendue : services*				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	16 699
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 166
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :)			242	14 394
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243		244	
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	15 560
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 139
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)	290	Charges exceptionnelles (VI)		300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	171
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	968

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 968 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	171
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44. septies)* 981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138			
	Dont divers : ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		350	
	Dont divers : Créance due au report en arrière du déficit 346				
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	1 139	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1 / Déficit col. 2	370	1 139	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise : ABC AUTO 38 — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥	Long terme 15% ou 16% ⑦	Long terme 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

N° 2033-D-SD 2016

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABC AUTO 38 — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Deficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5) CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12 Néant ☐ *

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	

Si vous êtes assujetis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE					022	
Période de référence	024	du		160	au	
Date de cessation					186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs						
Effectifs moyens du personnel * :					376	
dont apprentis					657	
dont handicapés					651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146,148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015 SIREN 809841166

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC AUTO 38

ADRESSE (voie) 28 RUE DIDEROT

CODE POSTAL 38400 VILLE SAINT MARTIN D HERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

© Sage

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2015 SIREN 809 841 166

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC AUTO 38

ADRESSE (voie) 28 RUE DIDEROT

CODE POSTAL 38400 VILLE SAINT MARTIN D HERES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2031-SD
(2016)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012015
et clos le 31122015

Régime "simplifié d'imposition" [X] ou "réel normal" []
Option pour la comptabilité super-simplifiée [] TVA []
Option pour le régime de la taxation au tonnage []
(cocher la ou les cases correspondantes)

A IDENTIFICATION

ABC AUTO 38
28 RUE DIDEROT

Identification du destinataire

38400 SAINT MARTIN D HERES

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

Préciser :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 0616477254

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
REPARATION AUTOS VTE. PIECES OCCAS.

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) []

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

		Col. 1	Col. 2
1 **Résultat fiscal** Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		1 139	
2 **Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci-dessus)			
-**Revenus exonérés** de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus **nets** exonérés (a - b)	c		
-**Revenus soumis** à l'impôt sur le revenu	d		
		Total c + d	
3 **Total**		1 139	
4 **Bénéfice imposable** (col. 1 - col.2) ou **Déficit déductible** (col.2 - col.1) ❸		1 139	

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹		à court terme et à long terme exonérées ❺		à long terme imposables au taux de 16% ❹	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI,) ❹		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ❻			

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies [] ZRR art. 44 quindecies [] Autres dispositifs [] ❽
art. 44 octies et 44 octies A [] Zone franche d'activités [] Jeune entreprise (JEI) []
Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) []
Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W) []
Option crédit d'impôt outre-mer secteur logement social (art 244 quater X) []

Exonération ou abattement pratiqué ❼ — sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % : ; sur le bénéfice :

7 BIC non professionnels (2031 Ter-SD) ❾ a-BÉNÉFICE : ; b-DÉFICIT : ; c-PLUS-VALUE :

8 Régime des sociétés de personnes ❿

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés :

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les infomations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « Recherche de formulaires ».

CGA [] **Viseur conventionné** []
Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA | | | | | | |

À le 20122016

Signature et qualité du déclarant M BENLATRECHE Faouzi
Président

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

© Sage

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 Bis-SD
(2016)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS *(voir notice)*

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶ 1	BIC « B » ou BIC non profes-sionnels « M » ❷ 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en consi-dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle-ment, à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2015

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice . 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Montant des :	Exercice 2015
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

© Sage

« SAS ABC AUTO 38»

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 EUROS
Siège social : 28 rue Diderot
38400 saint Martin D'hères

RAPPORT DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2015

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31.12.2015 ainsi que tous les comptes et le bilan du dit exercice soumis à l'approbation.

Pour information, nous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

Le compte de résultat
Le bilan
Le texte des projets et résolutions que nous proposons.

1/ activité de la société

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 16 699.00 euros.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 968.00 euros

Le compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 16 699.00 euros
Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 15 560.00 euros

Nos immobilisations corporelle et incorporelle se sont élevé à la somme de 000.00 euros

Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 968.00 euros.

2/ présentation des comptes

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan, que nous avons soumis à approbations.

3/ affectations des résultats

Nous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 968.00 euros, en report à nouveau.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propre de la société, s'établira ainsi :

Capital social : 500.00 euros
Résultat de l`exercice : 968.00 euros
Situation nette : 1 468.00 euros

4/ indication complémentaires

Nous informons :

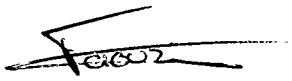
- que les comptes ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur.
- Qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ perspectives d'avenir

Développement de l'activité de la société.

6/ conclusion

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, nous approuverons les résolutions en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.



« SAS ABC AUTO 38»

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 EUROS
Siège social : 28 rue Diderot
38400 saint Martin D'hères

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 Décembre 2016

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille seize,
Le cinq Décembre,

Les associés de la société par actions simplifiée « ABC AUTO 38 » au capital de 500 euros, dont le siège social est fixé à Grenoble, se sont réunis audit siège social, sur la convocation qui leur a été faite par Monsieur BENLATRECHE Faouzi, président, en conformité des statuts.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur BENLATRECHE Faouzi — 49 parts numérotées de 1 à 49
- Monsieur VACHERON Jean Luc — 51 parts numérotées de 50 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100

L'intégralité des parts sociales étant représentée, les conditions requises par la loi et par les statuts pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire sont réunies, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur BENLATRECHE Faouzi préside la réunion en sa qualité de Président.

il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés, les documents suivants :

- Le rapport de gestion de la gérance,
- Le bilan, compte de résultat et l'annexe au 31.12.2015, ainsi que l'inventaire à la même date.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
- Un exemplaire à jour des statuts.

Puis, elle rappelle que le rapport de gestion de la gérance, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 Décembre 2015 ont été remis aux associés quinze jours avant la réunion, et que l'inventaire a été tenu à leurs dispositions, au siège social, pendant la même période.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur BENLATRECHE Faouzi rappelle que les associés doivent délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°/ Lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31.12.2015 et examen des comptes arrêtés à ladite date.

2°/ Approbation desdits comptes, rapport, et quitus à la gérance.

3°/ Affectations des résultats.

Monsieur BENLATRECHE Faouzi donne lecture du rapport établi par la gérance sur la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31.12.2015, ainsi que du bilan, compte de résultat, et de l'annexe arrêtés à la même date.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions sus citées sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion établi par la gérance exposant la situation de la Société durant l'exercice clos le 31.12.2015
- Du bilan, du compte de résultat, et de l'annexe au 31.12.2015

Approuve lesdits comptes et bilan tels qu'ils ont été présentés dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,
Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,

Approuve les termes de ce rapport, qui ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31.12.2015, et donne en conséquences, quitus entier et sans réserve à Monsieur BENLATRECHE Faouzi, président, de sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir constaté qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividendes,
décide le report du bénéfice pour imputation, sur les déficits antérieure et le remboursement des apports personnel des associes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés après lecture.

